

CALCUL D9				
HAUDECOEUR LA BUTTE AUX BERGERS LOUVRES 95380		25/06/18		
Les cellules oranges sont celles à renseigner				
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
Hauteur de stockage ⁽¹⁾ - jusqu'à 3 m - jusqu'à 8 m - jusqu'à 12 m - au delà de 12 m		Activité	Stockage	10,9
	0		0	
	0,1		0,2	
	0,2			
	0,5			
Type de construction ⁽²⁾ ossature stable au feu >= 1 H ossature stable au feu >= 30 min ossature stable au feu < 30 min				R60
	-0,1		-0,1	
	0			
	0,1			
Type d'interventions internes Accueil 24H/24 7J/7 (présence permanente à l'entrée) DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. Service de sécurité incendie 24H/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24H/24				
	-0,1		-0,1	
	-0,1			
	0,3*			
Σ Coefficients			0	
1 + Σ Coefficients			1	
Surface de référence (plus grande cellule)			2830	
Qi ⁽³⁾ = 30 x s/500 x (1 + Σ Coef)			169,8	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾ Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2				
			254,7	
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1, Q2 ou Q3 /2				
DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} (Q en m³/h)			0	
DEBIT RETENU (Multiple de 30 m³/h)			300	m3/h

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égal à la hauteur du bâtiment moins 1,00 m (cas des bâtiments de stockage)

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et de référentiels existants
- installation entretenue et vérifiée régulièrement
- installation en service en permanence

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24